



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 58533

Texte de la question

M. Yves Durand attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes de l'Association nationale des auxiliaires de puériculture (ANAP) portant sur la reconnaissance du métier d'auxiliaire de puériculture. L'ANAP s'interroge fortement sur la délivrance du diplôme, qui pourrait dans l'avenir dépendre du ministère de l'éducation nationale, mais également sur les conditions d'exercice de la profession aussi bien en milieu hospitalier qu'en milieu de la petite enfance (structures d'accueils). Malgré les réunions de concertation avec ses services, aucune réponse précise quant à l'avenir de la profession d'auxiliaire de puériculture n'a été fournie à l'ANAP. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend promouvoir afin de répondre précisément aux légitimes préoccupations de l'ANAP.

Données clés

Auteur : [M. Yves Durand](#)

Circonscription : Nord (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58533

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8718

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)